



# FICHE TECHNIQUE

## «ELECTIONS EUROPEENNES EN FRANCE : CIRCONSCRIPTIONS, PARTIS POLITIQUES»



AVEC L'APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER DE / WITH SUPPORT FROM



La démarche « L'Europe + sociale, + solidaire, ça me concerne ! L'Europe, c'est nous ! » est cofinancée par le projet INCLUSION avec le soutien financier du Programme de la Communauté européenne pour l'emploi et la solidarité sociale – PROGRESS (2007-2013). Ce programme a été créé pour soutenir financièrement la mise en œuvre des objectifs de l'Union européenne en matière d'emploi, d'affaires sociales et d'égalité des chances, et ainsi contribuer à la réalisation des objectifs de la Stratégie Europe 2020 dans ces domaines. Pour plus d'information : <http://ec.europa.eu/progress>. | | The approach "Making Europe more social and supportive: it does concern me! Europe is about us!" is co-financed by the INCLUSION project supported financially by the European Union Programme for Employment and Social Solidarity – PROGRESS (2007-2013). This programme is implemented by the European Commission. It was established to financially support the implementation of the objectives of the European Union in the employment, social affairs and equal opportunities areas, and thereby contribute to the achievement of the Europe 2020 Strategy goals in these fields. For more information see: <http://ec.europa.eu/progress>

**Coordination :** Geneviève Colas – Pôle Europe du Secours Catholique-Caritas France, 106, rue du Bac – 75341 Paris cedex 07  
 genevieve.colas@secours-catholique.org ; 06 71 00 69 90

## Table des matières

<b>L'historique du découpage électoral.....</b>	<b>2</b>
<b>Les enjeux du découpage électoral.....</b>	<b>3</b>
<b>Le découpage électoral actuel.....</b>	<b>4</b>
<b>Les listes par parti politiques.....</b>	<b>4</b>
<b>Informations et contacts utiles.....</b>	<b>6</b>

## L'historique du découpage électoral

Les membres du Parlement européen sont élus au **suffrage universel direct** depuis 1979. Il a donc été nécessaire d'organiser les modalités du scrutin pour le vote des citoyens aux élections européennes.

La France a mis en place un **mode de scrutin proportionnel** dans le cadre d'une circonscription unique formée par le territoire de la République.

Dès 1988, l'idée de **circonscription unique** est discutée. Une proposition de loi est déposée à l'Assemblée nationale par Adrien Zeller, député centriste du Bas-Rhin, qui vise à attribuer deux tiers des sièges dans le cadre des régions et un tiers des sièges dans le cadre du système de liste nationale.

Le débat se poursuit en 1992. Deux députés déposent une proposition de loi visant à instaurer un **mode de scrutin régional** pour les élections européennes : le scrutin se déroulerait dans le cadre des 22 régions. Cela est repris en 1996 par la publication du rapport de la commission pour la réforme du mode de scrutin aux élections européennes en France, qui préconise l'abandon de la circonscription nationale unique au profit de 22 circonscriptions métropolitaines (et de 3 pour l'Outre-mer).

C'est en 1997 que Michel Barnier, ministre des affaires européennes, propose une modification du mode de scrutin des élections européennes qui conserverait la **proportionnelle**, mais dans le cadre de **8 grandes circonscriptions**, (correspondant à des regroupements géographiques et économiques au sein de 22 régions). Ce projet de réforme est retiré en raison de l'hostilité de certains partis politiques (Verts et Parti communiste français notamment).

Le débat refait surface en 2003 avec la présentation en Conseil des ministres, d'un projet de loi. En ce qui concerne l'élection des représentants au Parlement européen, il est prévu que le scrutin se déroule dans le cadre de huit circonscriptions électorales (7 en métropole et 1 pour l'ensemble de l'Outre-mer) afin de renforcer l'ancrage de l'élu et de favoriser une moindre dispersion de la représentation de la France. Cette loi est promulguée le 11 avril 2003 (Journal Officiel du 12 avril).

Le 28 mars 2013, les députés français ont longuement discuté sur la proposition de loi déposée par les sénateurs en mai 2009 qui visait à rétablir une **circonscription unique** pour l'élection des représentants de la France au Parlement européen mais ce texte a finalement été rejeté et le retour à la circonscription unique pour les élections européennes est tombé à l'eau.

## Les enjeux du découpage électoral

Quand on reprend l'historique des débats concernant le découpage électoral pour les élections européennes, on peut se demander à quoi riment tous ces efforts : Pourquoi certains prônent la circonscription unique tandis que d'autres sont fervents défenseurs des circonscriptions interrégionales ?

### Les arguments pour des circonscriptions interrégionales :

Le principal argument évoqué ici consiste en le fait que l'Union européenne paraît loin des préoccupations des citoyens, en témoigne le faible taux de participation à ce scrutin. Or, le fait qu'un député européen soit rattaché à une région permet de rapprocher le député de ses concitoyens sur les questions européennes et de réduire le fossé présent entre les citoyens et l'Europe. Dans le calendrier du Parlement européen, environ une semaine par mois est consacrée au retour des députés dans leur circonscription.

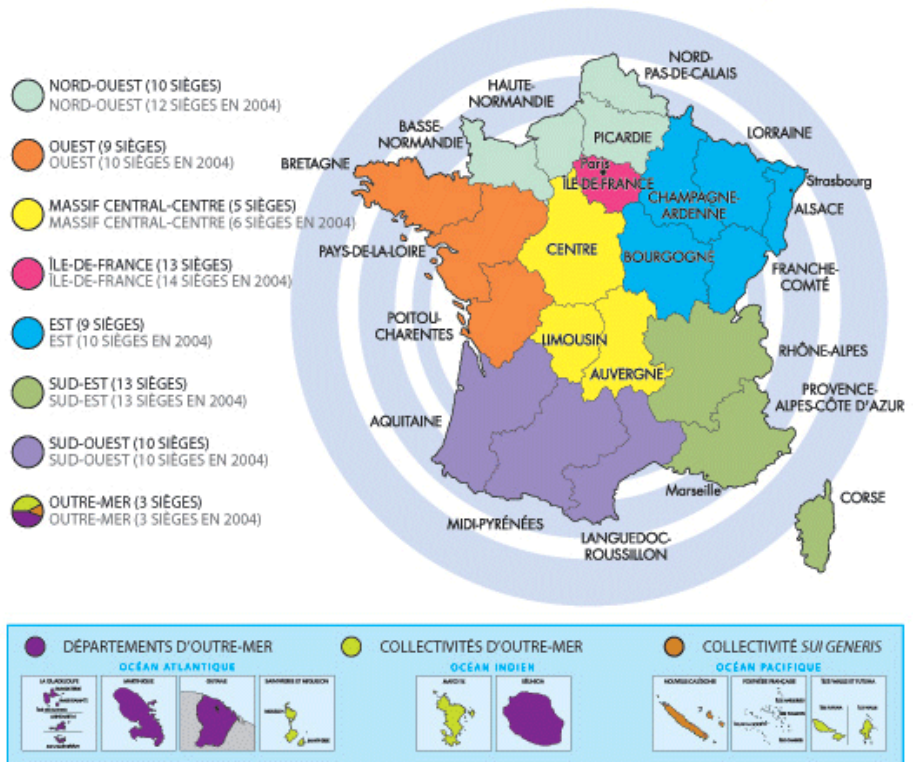
### Les arguments pour une circonscription unique :

Pour les partisans d'une circonscription unique, cela permettrait aux petits partis de gagner quelques sièges au Parlement européen. Les circonscriptions multiples favorisent en effet les grands partis qui sont certains d'atteindre les 5 % minimum de suffrages exprimés requis, contrairement aux petits partis qui peuvent les atteindre plus aisément.

# Le découpage électoral actuel

Actuellement et donc pour les élections du Parlement européen à venir, la France est régie par la loi électorale du 11 avril 2003 qui divise la France en 8 circonscriptions interrégionales :

## ZONES ÉLECTORALES ET RÉGIONS FRANÇAISES



Source : Parlement européen –

[http://www.europarl.fr/fr/Vos\\_deputes.html;jsessionid=F263D9D5D7192AD01062BC3E8241B1C1#shadowbox/5/](http://www.europarl.fr/fr/Vos_deputes.html;jsessionid=F263D9D5D7192AD01062BC3E8241B1C1#shadowbox/5/)

Dans chacune de ces circonscriptions, les députés sont élus au **scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour**. Cela signifie que les électeurs choisissent une liste sur laquelle ils ne peuvent rayer aucun nom, ni en changer l'ordre. Les listes qui ont recueillies moins de 5% des voix ne sont pas admises à la répartition des sièges.

Pour les prochaines élections du Parlement européen, qui se dérouleront en France le 25 mai 2014, les citoyens devront élire **74 députés** sur 751 au total, qui siégeront au Parlement européen pour 5 ans.

## Les listes par parti politique

Lorsque l'on va voter pour nos représentants au Parlement européen, nous votons donc pour une liste qui contient plusieurs noms en ordre hiérarchique : une tête de liste, un second etc... Il s'agit de listes par circonscription à la représentation proportionnelle. Elles s'établissent par partis/groupes/affinités politiques.

Au sein du Parlement européen, il existe plusieurs partis politiques qui se regroupent en groupe politiques européens et font ainsi des coalitions stratégiques pour une législature. Les groupes et partis politiques européens sont différents des partis politiques nationaux mais on peut repérer des **équivalences** au niveau des idéologies et des programmes politiques

Groupes politiques européens	Partis politiques français
<p>Groupe du parti populaire européen (PPE)</p> 	<p>Union pour un mouvement populaire (UMP)</p> 
<p>Alliance progressiste des socialistes et démocrates (S&amp;D)</p> 	<p>Parti socialiste (PS)</p> 
<p>Alliance des Libéraux et des Démocrates pour l'Europe (ADLE)</p> 	<p>Mouvement démocrate (MoDem)</p> 
<p>Groupe des Verts/Alliance libre européenne (Verts/ALE)</p> 	<p>Europe écologie les Verts (EELV)</p> 
<p>Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique</p> 	<p>Le Parti de Gauche</p> 
<p>Groupe Europe libertés démocratie</p> 	<p>Mouvement pour la France (MPF)</p> 
<p>Groupe des conservateurs et des réformistes européens</p> 	
<p>Non-inscrits</p>	

## Informations et contacts utiles



Pour trouver vos députés européens par circonscription, par parti politiques et leurs contacts ou pour savoir à quelles commissions ils participent et quel travail ils réalisent, rendez-vous sur <http://www.europarl.europa.eu/meps/fr/map.html>.



Pour avoir plus d'informations sur le Parlement européen, des Bureaux d'informations sont présents en France:

### Paris

288, boulevard Saint-Germain  
F - 75341 Paris cedex 07  
Mail : [epparis@ep.europa.eu](mailto:epparis@ep.europa.eu)  
Tél. : 33 (0)1 40 63 40 00  
Fax.: 33 (0)1 45 51 52 53  
<http://www.europarl.fr/>

### Marseille

2, rue Henri Barbusse  
BP 22164  
13241 Marseille Cedex 01  
Mail : [epmarseille@ep.europa.eu](mailto:epmarseille@ep.europa.eu)  
Tél.: 33 (0) 4 96 11 52 90  
Fax.: 33 (0) 4 91 90 95 03  
<http://sudest.europarl.fr/view/fr/bienvenue.htm>

### Strasbourg

1, avenue du Président Robert Schuman  
CS 91024  
F-67070 Strasbourg Cedex  
[epstrasbourg@europarl.europa.eu](mailto:epstrasbourg@europarl.europa.eu)  
Tél. : 33 (0)3 88 17 40 01  
Fax.: 33 (0) 3 88 17 51 84  
<http://www.europarlstrasbourg.eu/>